



# BULLETIN MUNICIPAL



## Les infos d'Asnières au fil de l'eau

N° 74 - Juin 2021

### EDITORIAL

Ce premier semestre 2021 a été dans la continuité de 2020, avec son lot de réglementations, de restrictions et de contraintes.

Ces obligations ont été utiles car aujourd'hui l'évolution sanitaire est favorable, et nous voyons se réouvrir, avec un immense plaisir les lieux de vie, commerces, cinéma, café, spectacles et festivals...

Quel bonheur, même si la prudence raisonnable maintient quelques contraintes.

A Asnières, les travaux lancés se sont achevés pour l'aire de jeux enfants à la Marbrerie et la place DU GUESCLIN. Pour celle-ci quelques aménagements sont encore à peaufiner. La réfection de la voirie de la rue de la Picarde et de la rue du Bourgneuf sera faite en juillet.

Les premiers travaux de l'église sont envisageables pour la fin de l'année.

Asnières retrouve ses associations et leurs animations, avec bien sûr un format et des conditions différentes de nos traditions.

Le cercle du Vieux Pont a repris le café pour les samedis et dimanches de juin, artistes et peintres ont de nouveau exposé, mais sans les peintres dans les rues. Les photos s'affichent, mais en plein air au jardin des chanoines.

Asnières est différent mais bien animé... Bravo pour ces adaptations aux circonstances !

Dans quelques semaines le feu d'artifice se déroulera à la Marbrerie. Il ouvrira le bal qui se déroulera place DU GUESCLIN.

Le festival de la perle et le vide grenier se dérouleront en août.

Tout ces moments partagés vont nous redonner du baume au cœur.

Profitez en bien ...

Jean Louis LEMARIÉ

#### *Directeur de publication:*

Jean Louis Lemarié

#### *Commission communication tourisme:*

Viviane Burcez, Séverine Gane, Fabienne Guivarch,  
Michel Lhérault, Cécile Moline, Philippe Niec



[mairie.asnieressurvegre@wanadoo.fr](mailto:mairie.asnieressurvegre@wanadoo.fr)  
Site: <http://www.asnieres-sur-vegre.fr>



02 43 95 30 07 ou  
permanence élus : +33 7 86 46 33 13

# Etat des projets

## PLACE DU GUESCLIN

Les travaux de la place aboutis ont permis la réouverture de la route principale.

La végétalisation des espaces a commencé ; la pluie abondante de début mai a permis une pousse rapide de l'espace engazonné.

Des agréments d'usage et de fleurissement pourront être installés après une période d'utilisation. Toutes vos suggestions sont les bienvenues. Une boîte à idées est à votre disposition à la mairie, ou par mail.



## EGLISE SAINT HILAIRE

Le lancement des travaux est conditionné à la réalisation d'une année d'instrumentation des fissures, c'est-à-dire d'une mesure régulière de leur état, permettant d'établir les conditions de mise en œuvre et tenue dans le temps des travaux de restauration.

Le financement des travaux a été reconfirmé : près de 80 % des travaux sont promis par les institutions (DRAC, Région, Département)

Le LOTO du patrimoine et de la mission BERN a permis de collecter 214 000€ qui seront débloqués au gré de l'avancement des travaux par la Fondation.

"Les tilleuls de la place seront bien évidemment conservés, sauf les trois trop proches du porche de l'église car ils favorisent l'humidité".



**FONDATION  
DU  
PATRIMOINE**

**233 990 €**

sur 255 000 €

mobilisés

91,7%



**En savoir plus et effectuer un don:**

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/peintures-murales-de-leglise-saint-hilaire-dasnieres-sur-vegrev>



## SOUTIEN À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE

La campagne de dons, quant à elle, se poursuit via le site de la fondation patrimoine.

Vous pouvez toujours relayer cette campagne, qui contribue à mobiliser des fonds pour la restauration de notre patrimoine.

Un temps fort sur le patrimoine est prévu en septembre, lors des journées européennes du patrimoine.

# Etat des projets

## AIRE DE JEUX

L'aire de jeux est installée pour les enfants jusqu'à 8 ans .  
Elle est implantée sur le côté de la salle de la Marbrerie.  
Elle a déjà été investie par les petits !



## ROSERAIE

La Roseraie a été aérée afin de permettre le déploiement de plus d'activités en extérieur à proximité du Manoir.

Les rosiers ont été replantés sur différents emplacements de la commune.

En ce moment, découvrez les roses magnifiques qui habillent les rues et les maisons ! Profitez-en !

Merci aux bénévoles qui ont dispersé le Bois Real Fragmenté (BRF) pendant l'absence de Guillaume.

**Aménagement des allées menant à l'air de jeux et des allées de la roseraie en falun.**



# Etat des projets

## PÉPINIÈRE MUNICIPALE

Une zone a été dégagée sur le terrain municipal pour créer une pépinière. Celle-ci permet la mise en nourrice des vivaces et couvre-sols afin d'être plantés à l'automne.

En projet : des boutures de rosiers remarquables pour l'an prochain !



## RAPPEL

### Terrain à vendre

La commune dispose d'un terrain à bâtir, à vendre route de Longlebrun. Informations auprès de la Mairie

Tarif : 20 000 €

Viabilisation incluse



### SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site va faire peau neuve en 2022.

Toutes les associations vont être consultées, ainsi que les lieux d'hébergement et de restauration asniérois.

Une page sera consacrée aux artisans, entreprises et services à la personne.

Les services d'Asnières et de la Communauté de communes seront également mentionnés.

La commune sera accompagnée dans ce projet par l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) avec son service Campagnol.

# CHANTIER JEUNES A ASNIÈRES

## CHANTIER ARGENT DE POCHE PORTÉ PAR LE CISPD DE LA COM-COM

Vous êtes Asniérois(e), vous avez entre **14 et 17 ans**, et avez envie de vous faire un peu d'argent de poche pendant vos vacances d'automne. Vous serez encadré par notre employé municipal pour participer à un projet d'aménagement extérieur.

Les chantiers « argent de poche » ont pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des jeunes sans activité ou en difficulté. Revêtant un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne, ils créent la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation.

Objectifs des actions :

Actions éducatives dans une démarche citoyenne d'utilité sociale:

- Social : mixité des jeunes...
- Politique (vie de la cité) : rencontre avec les élus, découverte des structures municipales...
- Economique : découverte du monde du travail, expérience à valoriser sur un CV...
- Epanouissement : permettre au jeune d'être acteur de ses loisirs, valorisation du travail des jeunes...

Conditions :

- 1 place
- 5 jours pendant les vacances de la Toussaint
- 3h/jour à 5€/heure soit un total de 75€

**Vacances d'automne:** du 25 octobre au 29 octobre 2021

Date limite de dépôt des dossiers **le vendredi 24 septembre 2021**

**Demander le dossier d'inscription en mairie**



Vidéo de présentation:  
<https://www.youtube.com/watch?v=U74ek-g5PCM>



## COVID-19, restez informés!



Evolutions réglementaires:

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13995>



Evolutions sanitaires:

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/coronavirus-actualite-et-conduite-tenir-0>



# Transition énergétique

## QUI SOMMES-NOUS ?

SARHA est un service porté par le Pays Vallée de la Sarthe qui regroupe trois communautés de communes :

- Loué-Brûlon-Noyen
- Pays sabolien
- Val de Sarthe

Le Pays Vallée de la Sarthe, c'est 62 communes et 79 000 habitants.



- ▶ SARHA est un service public gratuit, neutre et indépendant.
- ▶ SARHA offre un accompagnement de proximité personnalisé.
- ▶ SARHA n'est soumis à aucun intérêt commercial.

En savoir +

[www.vallee-de-la-sarthe.com](http://www.vallee-de-la-sarthe.com) \*  
[www.cc-lbn.fr](http://www.cc-lbn.fr) \*  
[www.sablesursarthe.fr](http://www.sablesursarthe.fr)  
[www.val-de-sarthe.fr](http://www.val-de-sarthe.fr) \*

\* à partir d'octobre 2021



SARHA est soutenu par



Conception : service Communication du Val de Sarthe • Illustrations : DR  
Impression : À PRÉCISER



**VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?**

**APPELEZ-NOUS !**



**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT**

**SERVICE PUBLIC GRATUIT**

**02 43 94 90 09**

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 12H À 17H**



Réunion de présentation de SARHA à Asnières le 02 juin 2021



*Ensemble, accélérons*

*La transition énergétique*

**Transition énergétique**

# Vie du Conseil municipal

## CONSEILS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

Le marché pour la pose d'indicateurs et la mesure mensuelle sur les fissures internes et externes de l'église a été passé avec la société GREVET pour un montant 8 916 € HT. Une demande de subvention est faite auprès de la DRAC Pays de la LOIRE (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Un tarif complémentaire a été défini pour la location ponctuelle de la salle ou de son matériel par le MANOIR DE LA COUR.

Une subvention de 100€ sera donnée à l'association des maires des alpes maritimes pour les communes sinistrées des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée.

## CONSEIL DU 19 JANVIER 2021

Le conseil accueille le président de la Communauté de Communes Mr Daniel CHEVALIER. Le Président en explique les modalités de fonctionnement et les évolutions à partir de cette mandature.

Il détaille les projets en cours d'étude ou de réalisation :

- Maison de sante pluridisciplinaire
- La Virgule : nouveaux locaux à côté de la gare destinés aux entrepreneurs et au Coworking.
- Le Pôle culturel avec le pôle Saint Denis : construction de la médiathèque et agrandissement des locaux MAE musique actuellement en travaux. Le pôle MONTREUX est en cours d'étude.
- La déviation contournement de Sablé en fin de mandat.

Une formation au budget communal est mise en place pour tous les conseillers afin de mieux appréhender le travail qui sera à faire en février et mars.

La subvention aux séjours linguistiques est maintenue pour 2021 (9€ par jour avec un maximum de 12 jours) .

Le conseil décide la préemption des locaux situés 3 rue St Hilaire pour y développer un lieu de sociabilité dans des espaces dédiés aux projets culturels et aux activités touristiques et commerciales liés au patrimoine. L'achat est couvert par un prêt du Crédit agricole au taux de 0,204% .

## CONSEIL DU 23 FÉVRIER 2021

Les subventions aux associations sont reconduites aux mêmes valeurs que 2020. Deux associations ont demandé à ne pas avoir de subvention.

Compte administratif 2020 : La section de fonctionnement présente un solde positif de +30 347€ et la section d'investissement un solde positif de +44 048€.

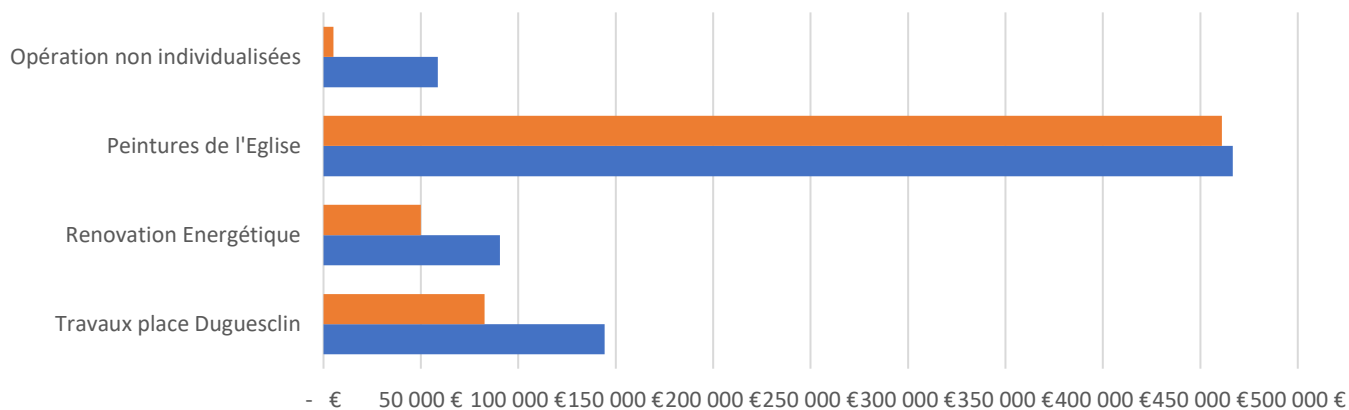
## CONSEILS DU MOIS DE MARS 2021

Le conseil valide (avec 2 abstentions) l'adhésion à la « Participation citoyenne » proposée et animée par le CISPd qui consiste à mettre en œuvre une démarche de prévention de la délinquance, sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays Sabolien.

.../...

# Vie du Conseil municipal

## Projet Investissement 2021



	Travaux place Duguesclin	Renovation Energétique	Peintures de l'Eglise	Opération non individualisées
■ Subventions	82 771 €	50 032 €	461 027 €	5 180 €
■ Budget	144 356 €	90 535 €	466 700 €	58 721 €

## CONSEIL DU 20 AVRIL 2021

Taux d'imposition identiques à 2020 : 36,28 (taxe foncière - bâti) et 31,63 (taxe foncière - non bâti).

La taxe d'habitation est supprimée totalement à partir de cette année pour les résidences principales.

### • Communauté de Communes :

Le conseil valide la nouvelle dénomination « **La Communauté de Communes du Pays Sabolien** » et la mise à jour de ses statuts.

La Communauté prend en charge à partir de cette année la compétence « Mobilités ».

Le conseil valide le rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes ainsi que les rapports particuliers de ses différentes activités. Ces rapports sont consultables en mairie.

## CONSEIL DU 25 MAI 2021

### Place DU GUESCLIN :

Le conseil valide plusieurs avenants avec des plus values sur les travaux (prévus ou non prévus). Le bilan financier est présenté et au global, il ne présente aucun dépassement par rapport à l'enveloppe budgétaire prévue.

### Site internet :

Le conseil valide le remplacement du site internet et la commande passée avec « Campagnol.fr » géré par l'Association des Maires Ruraux de France. L'objectif est d'être opérationnel au 1 janvier 2022.

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanche 20 et dimanche 27 juin 2021 à la salle de la MARBRERIE pour des raisons sanitaires.

Le feu d'artifice du 17 juillet est validé. Il sera tiré à la Marbrerie pour des raisons de sécurité.

Le conseil est très heureux de voir se réouvrir le café Associatif au Pavillon et le bar de la « Basse Cour » et de l'annonce des manifestations des associations asniéroises.

Le compte rendu du conseil municipal est consultable en mairie.

Des problématiques techniques ne nous permettent pas actuellement de mettre à jour le site internet de la commune. Nous travaillons à la création d'un nouveau site en 2021

Plus d'information



## Notre territoire

### Projet Agricole et Alimentaire du Pays Vallée de la Sarthe

Le PCAET est une démarche de planification dont l'objectif est de permettre aux intercommunalités de coordonner la transition énergétique et climatique sur le territoire. Elle s'effectue au niveau du Pays Vallée de la Sarthe et regroupe 3 Communautés de Communes.



<http://www.paysvalleedelasarthe.fr/energie-climat/le-plan-d-actions-pour-le-climat-et-la-transition-energetique/les-fondamentaux/>



Une enquête est en cours



*Bonne nouvelle : une eau adoucie courant 2021 !*

*Grâce à l'interconnexion avec le syndicat « Sarthe-Loire », le °TH de l'eau va baisser de 40 à 20. Merci pour nos chasses d'eau, chauffe-eau et robinets... adieu le tartre !*

*Les travaux sont en cours*



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ASNIERES-SUR-VEGRE

### LISTE DES INTERVENANTS - Valable à compter du 01/05/2021

Pour toute difficulté liée à l'assainissement collectif, contacter la Communauté de communes du Pays Sabolien pendant ses horaires d'ouverture. En dehors des horaires d'ouverture de la Communauté de communes, contacter directement le numéro d'**astreinte** de SUEZ Eau France puis informer la Communauté de communes.

#### INTERVENANTS

ORGANISME / ENTREPRISE		HORAIRES D'OUVERTURE	COORDONNEES	
Communauté de communes du Pays Sabolien	Accueil des services techniques	Lundi au vendredi 9h-12h 13h30-17h	☎ 02.43.62.50.40	services.techniques@sablesursarthe.fr
	Mme FERRAND Manuela			manuela.ferrand@sablesursarthe.fr
	M. CHYRA Nicolas		06.80.46.25.01	nicolas.chyra@sablesursarthe.fr
SUEZ Eau France (Contrat de délégation pour l'exploitation de l'assainissement)	Accueil SUEZ Eau France	Lundi au jeudi 8h-12h 13h30-17h Vendredi 8h-12h 13h30-16h30	☎ 0.977.408.408	<b>ASTREINTE : 0.977.401.115</b>
	M. FERRE Fabien			
SUEZ Eau France : Contrôle des branchements			☎ 0.977.408.408	



## Village Factory

Comme beaucoup de nos associations asniéroises, Vill@ge Factory a été fortement impacté par les mesures sanitaires. En effet des mesures ministérielles spécifiques nous ont obligé à réserver le télétravail sur le lieu du domicile, obligeant les espace de coworking à fermer le temps des confinements. Suite aux derniers allègements, une équipe de relance de 10 personnes s'est constituée afin d'envisager un retour dynamiques des coworkers à Vill@ge Factory, avec quelques évènements pour marquer la rentrée de septembre : reprise des après-midi rézothon pour découvrir gratuitement le coworking et constituer son réseau professionnel, journée en collaboration avec le réseau Happy Dev pour les indépendants de la tech et du design, une matinée coworking nomade chez Tarja à Brûlon, membre de Vill@ge Factory et proposant du coaching d'entreprise avec ses chevaux.

Les activités du tiers-lieu ne sont pas en restent avec la reprise des cinés-partage, le tri des livres de la bibliothèque pour réalimenter la boîte à lire et de nouvelles propositions d'ateliers collaboratifs (couture, cuisine, potager-palettes et visites de jardins). L'ouverture d'un repair-café mensuel est en cogitation.

Le groupe Résiliences a continué son travail pendant tous ces mois, les confinements lui donnant matière à réflexions. Il est constitué de 7 personnes qui se retrouvent une semaine sur deux. Une réflexion plus large sur la résilience territoriale est en train d'émerger au niveau du Val de Vègre pour élargir cette communauté au territoire de la vallée de la Vègre jusqu'à Loué.

Côté communication nous avons reçu les responsables du futur espace de coworking de Sablé. Une intervention à Ernée en Nord Mayenne a eu lieu pour présenter l'impact du coworking afin de baisser l'empreinte carbone des déplacements de travail. Et sur cette thématique une séquence tournée avec les coworkers présentera Vill@ge Factory dans le prochain film du Pays Vallée de la Sarthe sur les résolutions climat.

A bientôt

L'équipe de Vill@ge Factory



## Génération mouvement Les aînés ruraux

Pour s'adapter aux réglementations sanitaires liées à la COVID19, toutes les activités du club ont été annulées depuis mars 2020.

Pour reprendre dans de bonnes conditions et en toute sécurité, nous envisageons de nous retrouver à partir de septembre 2021, selon le calendrier suivant:

- Mardi 7 septembre (club)
- Mardi 5 octobre (club + repas annuel)
- Mardi 2 novembre (club)
- Mardi 7 décembre (club et bûche)

L'assemblée générale aura lieu le mardi 4 janvier 2022 avec galette et règlement des cotisations.

Nous sommes tous impatients de nous retrouver pour rompre la solitude car les contacts nous manquent.

Dans l'attente de vous retrouver en pleine forme, prenez soin de vous et à bientôt.

Pour le bureau

Le Président : Georges BRETON Tel. 02 43 95 90 72



L'Equipe Paroissiale des Trois Clochers vous informe qu'il y aura une messe le premier jeudi de chaque mois à Asnières à 10h soit les jeudis 1er juillet, 5 Août, 2 Septembre et 7 Octobre.

Le Dimanche 11 Juillet et le Samedi 15 Août la messe paroissiale sera à AVOISE à 10h30 et le Dimanche 8 Août la messe paroissiale sera à ASNIÈRES également à 10h30.

Pour ces trois dates, il n'y aura pas de messe à Parcé sur Sarthe.

La date de la messe de départ de notre curé le Père Bruno Mézière et de notre vicaire Gautier Terral n'est pas encore fixée, peut-être le dernier dimanche d'Août ou le 1er de Septembre et celle de l'installation du nouveau curé le Père Hervé-Marie Cotten et de Charles Lee comme prêtre auxiliaire ne l'est pas non plus.

Monique Berthiot



## LE COMITÉ DES FÊTES

Les festivités reprennent !

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le samedi 17 juillet à l'occasion de la fête nationale. Les « saucisses-frites » seront servies place Du Guesclin. Dès la tombée de la nuit, il sera tiré le feu d'artifice à la Marbrerie. Puis retour sur la place du village pour le bal populaire. Restauration et buvette sur place.

Cette manifestation ouvre la saison estivale et sera suivie du vide-greniers le dimanche 29 août.





## Vie associative

### Association du Patrimoine d'Asnières



#### Les balades d'art du 5 et 6 juin

Les pluies diluviennes des derniers jours ont laissé la place à un soleil radieux pour accueillir les artistes. Soleil dans le ciel, visiteurs dans les rues et œuvres accrochés aux murs, petite balade dans les lieux d'exposition...



#### Conférence du 19 juin

conférence animée par Sitâ André en partenariat avec le Manoir de la Cour. Le sujet était "Le Manoir de la Cour face à l'archéologie : histoire et vie du monument"

Venez découvrir  
Asnières-sur-Vègre

# VISITES GUIDÉES

SAISON 2021

**CHASSES AU TRÉSOR**  
Tous les mercredis du 14 juillet au 25 août à 16h  
| Place de l'église | 4€ |  
6 à 12 ans | Réservations :  
manoir de la Cour

**TOUS LES DIMANCHES**  
Du 20 juin au 12 septembre | Visite du village | 16h |  
Place de l'église | 5€ | 4€ tarif réduit | Gratuit pour les  
enfants de moins de 12 ans

**TOUS LES 3E SAMEDIS DU MOIS**  
Du 17 juillet au 16 octobre | Visite de l'église  
Saint-Hilaire | 16h | Place de l'église | Participation libre

RÉSERVATIONS : OFFICE DE TOURISME (02.43.95.00.60)



Chasse au trésor



Visite de l'église

Photo Sylvain BRUNET



Visite du village

Le 1<sup>er</sup> août 20h30 au Manoir de la Cour  
Représentation d'un spectacle de théâtre  
« Cendrillon » de Joël Pommerat par la  
Compagnie « Le temps est incertain mais  
on joue quand même » (TRPL)



2 rue du Lavoir 72430 Asnières-sur-Vègre  
Tél : 02 43 92 40 47  
E-mail : [asnieres.patrimoine@orange.fr](mailto:asnieres.patrimoine@orange.fr)

Fb: Association Patrimoine d'Asnières  
Site : [www.asnierespatrimoine.fr](http://www.asnierespatrimoine.fr)  
Instagram : @asso\_patrimoine\_asnieres

# Vie associative: « Une initiative au départ d'Asnières sur Vègre »

Qu'est ce que TRAVELER APACHE ?

C'est un parcours initiatique, écologique & humain.

Une bande de six amis passionnés de nature et de sport qui partent ensemble à la conquête de l'Ouest fin juin 2021.

La traversée de 5 départements au départ d'Asnières sur Vègre, sur pas loin de 480 km, 10 nuits, 13 étapes et 14 jours de trek !

Il est question de se retrouver ensemble autour de valeurs communes : solidarité, partage, égalité, entraide, liberté, humour, et respect de la **NATURE**.

Bien-sûr nous ne voulons pas alourdir notre bilan carbone sur terre, au contraire, nous désirons nettoyer les endroits que nous traverserons en ramassant

les déchets dans la mesure du possible.

Une sorte de « CleanWalk » ou plutôt « CleanSurfing » pour un voyage éco-responsable.

Nous allons également promouvoir l'activité physique au travers de l'utilisation quotidienne de canoës.

Au cours des différentes étapes, nous souhaitons rencontrer les acteurs locaux, les usagers de l'eau et des sentiers, effectuer un retour d'expérience avec eux, créer un échange.

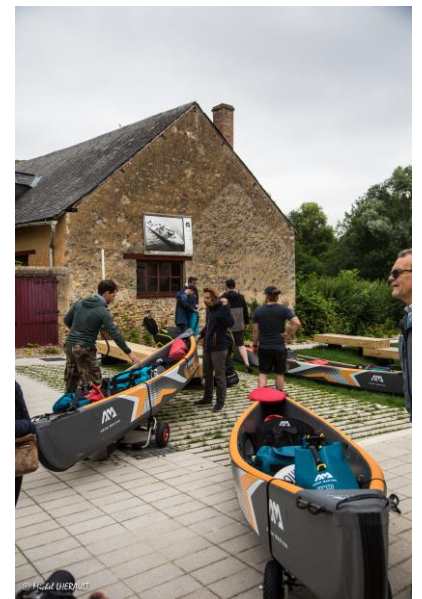
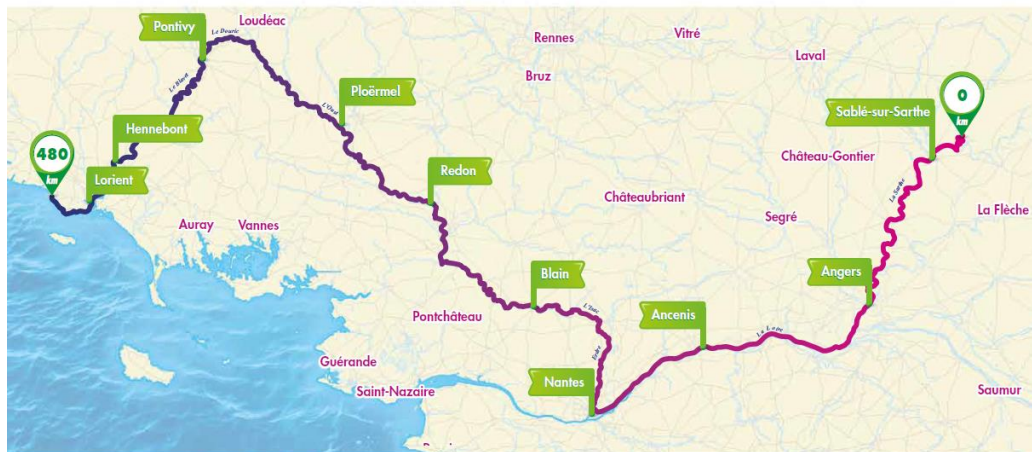
Nous serons un message d'espoir pour certains, nous combattons la morosité pour d'autres.

En tout cas nous serons les acteurs d'une jeunesse écolo pleine de vie et d'humour.

TRAVELER



APACHE : le parcours



**Nous suivre :**

<https://www.youtube.com/channel/UC3CXyAYGxkcU-GrAXXW3cMIQ>

[@TravelerApache](https://www.facebook.com/TravelerApache)  
(+33) 06 82 11 24 94  
kayakapache@gmail.com

Vie associative

## Les petites nouvelles

Amicale de parents d'élèves du SIVOS

Le 22 juin, sortie scolaire de toutes les classes du SIVOS au Parc « Planète sauvage », les parents accompagnaient cette sortie.

Pour toute information sur le SIVOS et l'amicale, contacter [apesivosvegre@gmail.com](mailto:apesivosvegre@gmail.com)



**Feu d'artifice et festivités du 14 juillet**

Samedi 17 juillet, les Asniérois pourront se retrouver lors du feu d'artifice tiré à la Marbrerie.

Un changement nécessaire  
De lieu du fait de l'évolution de  
La réglementation.

Le Comité des Fêtes  
Proposera retraite au flambeau,  
restauration et bal populaire  
place Du Guesclin.

*Évènement soumis à l'évolution des contraintes réglementaires liées à la crise sanitaire*

### Cérémonie du 8 mai

La cérémonie s'est déroulée à huit clos du fait de la réglementation sanitaire.

Crédit photo: Asnières sur mon blog



### Bulletin municipal

Merci de partager vos suggestions et remarques ! Vous souhaitez recevoir le bulletin par voie électronique?

Transmettez nous votre adresse mail à : [mairie.asnieressurvegre@wanadoo.fr](mailto:mairie.asnieressurvegre@wanadoo.fr),

ou allez sur le site: <http://www.asnieres-sur-vegre.fr>” rubrique : contact, ou par SMS au: +33 786 46 33 13

# Les petites nouvelles



Photo: Erwann BODILIS

## Concours Communal du Fleurissement Palmarès 2020

01 <sup>er</sup> Prix	Mme HERAULT	La Grande Corbinière
02 <sup>e</sup> Prix	M.Mme. MAUGET	Les Vaux
03 <sup>e</sup> Prix	M.Mme VIENOT	6, Rue Saint-Hilaire
04 <sup>e</sup> Prix	M.Mme F. LESAGE	La Corbinière
05 <sup>e</sup> Prix	M. MAYET	La Hallerie
06 <sup>e</sup> Prix Ex aequo	Mme DURET	Les Petits Vaux
06 <sup>e</sup> Prix Ex aequo	M.Mme HAQUIN	11, Bourgneuf
08 <sup>e</sup> Prix Ex aequo	M.Mme DEWSNAP	La Basse-Cour
08 <sup>e</sup> Prix Ex aequo	M.Mme LEGRAND BOBLET	10, Route de Sablé
08 <sup>e</sup> Prix Ex aequo	M.Mme RAFFY	8, Chemin Trompe-Souris
11 <sup>e</sup> Prix	M.Mme BRETON	7, Bourgneuf
12 <sup>e</sup> Prix	M.Mme B. BOUVET	12, Route de Sablé
13 <sup>e</sup> Prix	M.Mme NEVEU	14, Route de Sablé
14 <sup>e</sup> Prix Ex aequo	M. BLANCHEMIN	9, Bourgneuf
14 <sup>e</sup> Prix Ex aequo	M.Mme GRANGER	7, La Picarde

### Le Concours du fleurissement

Remise des prix à domicile. La situation sanitaire n'autorisant pas de réunir tout le monde à la Salle des Fêtes, les élus, par groupe de deux, ont fait la tournée des lauréats... Début avril, l'équipe municipale a effectué la remise des prix du fleurissement 2020 à 15 lauréats. Ils ont tous reçu un bégonia et un bon d'achat pour les premiers.

Sur la photo, Thierry BOUVET, Maire-Adjoint, et Marie-Dominique RABINEAU, Conseillère Municipale en charge de la Commission Fleurissement, remettent le prix à Mr. et Mme LEGRAND BOBLET,

Nous félicitons tous ceux qui ont participé au fleurissement de notre joli petit village de caractère. Ils nous permettront peut être de gagner notre 3<sup>ème</sup> fleur.



### LE MANOIR DE LA COUR

Journées de l'Archéologie : reconstitution d'une fresque médiévale au Manoir de la Cour.

Programme, horaires, tarifs :

[www.lemanoirdelacour.fr/informations-pratiques/](http://www.lemanoirdelacour.fr/informations-pratiques/)



Un festival convivial où Asnières reçoit les artisans perliers. Ils créeront devant le public des perles uniques

De jeudi 26 à 15h puis vendredi 27 et samedi 28 août de 10h à 18h30

Un spectacle aura lieu sur le thème au Manoir de la Cour samedi 18h

## ASNIÈRES S'ENFLAMME

Festival de  
la perle de verre

26, 27 et 28  
Août 2021

Démonstrations,  
Expo-ventes,  
Perles anciennes

Entrée libre

Contact: [kiti.labe@gmail.com](mailto:kiti.labe@gmail.com)

Vie du village



## RECOMMANDATIONS DE LA PRÉFECTURE

### RAPPEL:

Arrêté municipal du 21 juin 2016-21062016A-01  
Restriction des horaires à l'arrêté préfectoral « BRUIT »

Choisir le bon moment

c'est moins déranger!



...amment les articles L1311-1 et suivants  
...ent,  
... n°960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de  
... n°03-1295 du 18 mars 2003 (modifiant les articles 5 et 7).  
... qu'il y a lieu de modifier l'horaire d'utilisation de matériels bruyants,

### ARRETE

#### Article 1

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants à compter de ce jour :

- Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 19 heures 30
- Le samedi de 9 heures 00 à 12 heures 00 et de 14 heures 00 à 19 heures 00
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures 00 à 12 heures 00

#### Article 2

Monsieur Le Maire et Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noyen sur Sarthe sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les coins

asmis à :

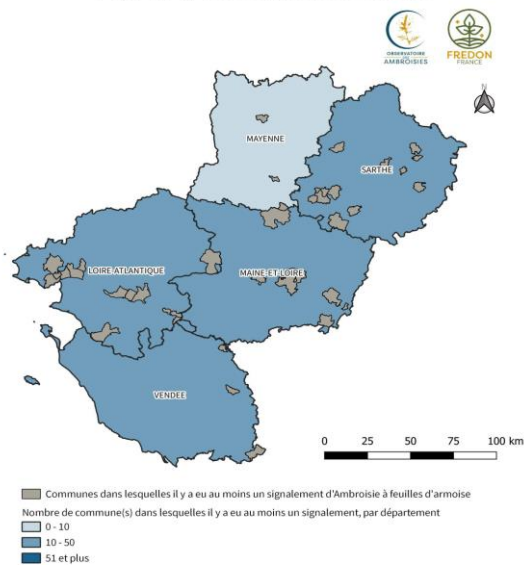
éfet de La Flèche

Brigade de Gendarmerie de Noyen



Jeune plant d'Ambroisie à feuilles d'armoise dans une parcelle de maïs (fin juin).  
© Polleniz

Etat des connaissances sur la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en Pays-de-la-Loire entre 2000 et 2020



Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - 2021.

Sources des données : plateforme de signalement ambrosie Atlasanté (données validées 2015 à 2020), réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau des FREDON, réseau des CPIE.

## LES AMBROISIES SOUS LE FEU DE LA RAMPE

Une espèce d'ambrosie a envahi notre pays, d'autres sont prêtes à lui emboîter le pas. La gestion d'une telle invasion n'est pas facile. C'est pour cela qu'il faut réagir par la prévention, toujours moins coûteuse en temps et en conséquences sanitaires, que d'être obligés de lutter parce que nous n'avons pas su réagir rapidement.

L'Ambrosie à feuilles d'armoise est présente en Europe depuis plusieurs dizaines d'années. En France, elle a été identifiée il y a un siècle maintenant !

Il a fallu attendre très longtemps avant que cette espèce végétale soit perçue comme une véritable **menace pour la santé humaine**. C'est chose faite depuis 2016 avec la loi de modernisation de notre système de santé (article 57). Mais, comme le montre la carte ci-jointe, dressant l'état de nos connaissances sur la répartition de cette ambrosie depuis les 20 dernières années, la situation n'est pas réjouissante. Deux tiers de notre pays sont fortement colonisés. Le dernier tiers, dont les Pays de la Loire, est encore relativement épargné. Pour combien de temps ? Si l'on repère bien sur la carte la dispersion de l'ambrosie par la Loire, nous ne mesurons pas encore les effets possibles du réchauffement climatique sur la progression de l'espèce.

Notre région reste peu touchée et, grâce au partenariat établi avec l'ARS Pays de la Loire dès 2009, le réseau de surveillance et de prévention mis en oeuvre a permis de connaître la plupart des sites colonisés.

Renseignements : [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

## Les responsabilités

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?  
Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »



### L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;  
ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT\* sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

\* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'intention de Commencement de Travaux



### L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »

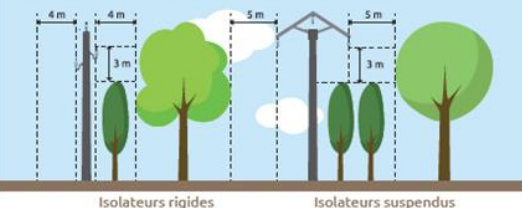


## Les règles et les distances

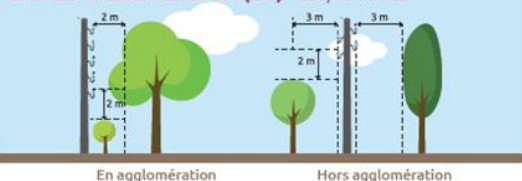
### Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)

#### LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



#### LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



#### LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

### DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

### Règles de sécurité

#### À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

**CONSEIL N° 1 :** Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

**CONSEIL N° 2 :** Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

**CONSEIL N° 3 :** Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.